



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 08 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Isabelle Jeanne, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Nicole Ottavy à Stéphane Sbraggia, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Jean-Pierre Aresu, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Simone Guerrini, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Jean-François Luccioni, Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Marine Ponzevera, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211018-2021_255-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2021

Affichage : 21/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 18 octobre 2021

Délibération N° 2021/255

**Approbation de la décision modificative 1 2021 du budget
annexe de l'Anru**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La décision modificative 1 du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2021 comprend les ajustements de crédits nécessaires pour un montant total de – 73 280 euros soit :

- section de fonctionnement - 30 270 euros
- section d'investissement - 43 010 euros

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver la décision modificative 1 du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe de l'ANRU,

Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1^{er} février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu la délibération 2021-058 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget annexe de l'ANRU,

Vu la délibération 2021-150 du conseil municipal du 5 juillet 2021 portant sur le budget supplémentaire 2021 – budget annexe de l'Anru,

Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,

Considérant que la décision modificative constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

- la décision modificative 1 du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2021.

VOTE

Par 38 voix pour, 1 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ajaccio. The text 'MAIRIE D'AJACCIO' is written around the top inner edge of the circle, and '20000 AJACCIO' is written around the bottom inner edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a sun, a crown, and a shield. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'.